
COP12 | Session plénière des chefs de délégation des Parties à la Convention de Nairobi

Allocution de Dr Ibrahim Norbert Richard, Secrétaire général de la COI

09 octobre 2026 | Dar es Salaam (Tanzanie)

- Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernement de la République-unie de Tanzanie,
- Mesdames et Messieurs les chefs des délégations des États Parties à la Convention de Nairobi,
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations régionales et internationales et des partenaires,
- Monsieur le chef du Secrétariat de la Convention de Nairobi,
- Mesdames et Messieurs,
- Tout protocole observé,

Cette douzième Conférence des Parties se tient à Dar es Salaam au moment où notre région mesure, très concrètement, ce que l'océan représente pour ses populations, son économie et sa sécurité. Les cinq États membres de la Commission de l'océan Indien (l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles) sont tous Parties à la Convention de Nairobi. Ils y trouvent un cadre commun pour agir ensemble, et la COI, en tant qu'organisation de proximité et facilitateur de coopération, les accompagne pour transformer les engagements souscrits en résultats mesurables.

Notre rôle est donc un rôle d'appui. La COI met au service de ses États membres sa capacité de plaidoyer politique et diplomatique, de coordination d'actions collectives et de mise en œuvre de projets multipays, de mobilisation de partenaires techniques et financiers, ou encore d'animation et de soutien à des réseaux régionaux thématiques et scientifiques. Elle agit en complémentarité avec le Secrétariat de la Convention, avec la WIOMSA et avec l'ensemble des partenaires réunis ici.

Ce rôle s'exerce sur la gestion intégrée des zones côtières. Nos zones côtières concentrent les populations, les activités et les écosystèmes les

plus exposés à l'érosion, à l'élévation du niveau de la mer et à l'artificialisation des sols. Le protocole GIZC, que la COI a impulsé et promu 15 ans durant, est aujourd'hui à l'heure de sa ratification. La COI plaide auprès de ses États membres et de l'ensemble des Parties pour que la ratification aboutisse rapidement pour une mise en œuvre effective. Par le projet RECOS, la COI soutient déjà la traduction concrète du protocole en plans d'aménagement, en solutions fondées sur la nature et en gouvernance locale des espaces côtiers. Nous accompagnons des sites pilotes, nous collaborons avec des ONG et des communautés, nous mobilisons les réseaux scientifiques, nous facilitons l'échange d'expériences. Ces actions, de Morondava à Côte d'Or aux Seychelles, de Bel Ombre à Maurice à Mohéli aux Comores, ont des effets transformatifs qui, si nous en diffusons les enseignements et les bonnes pratiques, agiront comme des aiguilles d'acupuncture qui irradiant les bienfaits partout autour. Je tiens à le dire très clairement ; un protocole ratifié et appliqué sur le terrain protégera nos côtes, et nous y consacrerons notre appui.

Je me félicite que la stratégie régionale de lutte contre la pollution plastique marine et les produits chimiques associés soit adoptée à cette COP12. Sa mise en œuvre trouve déjà un appui direct dans notre projet ExPLOI en faveur de l'économie circulaire dans notre région. Réduire les déchets à la source, structurer des filières de valorisation, soutenir les entreprises et les collectivités qui innovent, sont autant de leviers que ce projet met déjà en action. La stratégie intègre les produits chimiques associés aux plastiques, additifs, polluants persistants et substances dangereuses, dont les effets sur les écosystèmes marins et sur la santé humaine dépassent la seule dimension du déchet visible. La COI y contribue aux côtés du PNUD à travers le projet GEF-Islands océan Indien. J'invite les Parties à donner à cette stratégie, élaborée avec le soutien du projet ExPLOI de la COI, l'ambition et les moyens qu'elle requiert, et à porter une position régionale cohérente dans les négociations internationales en cours. Nous avons l'opportunité

d'affirmer notre avant-gardisme à l'heure où les discussions sur le Traité mondial se poursuivent.

Le plan régional de contingence contre les pollutions marines accidentelles est lui aussi soumis à votre examen. Un incident survenu dans le canal du Mozambique ou aux abords de nos îles toucherait plusieurs pays à la fois, et aucun d'entre eux ne peut y répondre seul. Le drame du MV Wakashio à Maurice en a été l'un des exemples récents les plus dramatiques. Le plan trouvera dans l'Architecture régionale de sécurité maritime établie et pilotée par la COI un socle opérationnel, avec les Centres régionaux, les procédures de partage d'informations et les capacités de coordination des moyens. Nous sommes prêts à mettre ces acquis au service de la mise en œuvre de ce plan et à en faire un exemple de complémentarité entre sécurité maritime et protection de l'environnement marin. Il en est de même en matière de pêches dans le cadre de notre partenariat de longue durée avec l'Union européenne qui se poursuit à travers SWIOP.

Je voudrais enfin évoquer une opportunité qui se présente à nous. L'Accord BBNJ est entré en vigueur le 17 janvier 2026, et sa première Conférence des Parties se tiendra à New York en janvier 2027. La consultation régionale organisée à Zanzibar en août dernier, dans le cadre de la Convention de Nairobi, a posé les bases d'une vision régionale et d'un cadre de mise en œuvre pour l'océan Indien occidental. Les États insulaires membres de la COI ont une légitimité particulière pour faire entendre la voix de grands États océaniques. Les enjeux de l'Accord, qu'il s'agisse des études d'impact environnemental, des outils de gestion par zones, du partage des avantages tirés des ressources génétiques marines ou du renforcement des capacités et du transfert de technologies marines, rejoignent directement les priorités que nous défendons ensemble. A la COI, nous sommes convaincus que l'océan Indien occidental peut devenir l'une des premières zones d'application du BBNJ en capitalisant sur nos acquis et dispositifs régionaux.

C'est pourquoi la COI propose à la Convention de Nairobi et aux États Parties d'unir leurs efforts pour appuyer conjointement la mise en œuvre du BBNJ dans la région. Cette coopération pourrait s'articuler autour de la préparation de positions communes en vue de la première COP de l'Accord, de la formation des experts nationaux et de la recherche de financements dédiés, en cohérence avec les mécanismes de gouvernance existants sans créer de structure supplémentaire.

Je remercie le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour son accueil et félicite le Secrétariat de la Convention pour la qualité de la préparation de cette Conférence. Les décisions que vous adopterez cette semaine détermineront la capacité de notre région à protéger l'océan que nous avons en partage et à en tirer durablement nos moyens d'existence. La COI y prend sa part et restera un partenaire de confiance au service de ses États membres, de la Convention de Nairobi et de l'ensemble de la région.

Je vous remercie.